



Depuis tout après le débeats des
3, 4, 5 Mars, commences l'enquête,
et le premier personne qui sera
Vraimentablement entendue, est
le délégué des universités de la guerre.

Quels que soient l'intelligence
et le mérite des capitaines Torgy, il
n'a cependant pas l'autorité militaire
pour représenter les universités. Il serait
donc militaire de lui adjoindre, pour
être entendu par la cour, un officier
d'un grade beaucoup plus élevé; le
General Percin par exemple. Il en a
été fait ainsi en 1898-1899, on
l'en a adjoint au Commandant
Cuisinot, le General Chauviri.

En outre, il serait bon aussi

Néanmoins, pour tous les points qui
auront été élucidés par certains autres
officiers du ministère, et faire déposer
directement ceux-ci. On donnera
aussi, à l'ordonnance du ministère de la
guerre, une autorité infiniment
plus grande.